

**8ème Rapide de St Pierre des Corps**  
**11/11/2021**  
**REGLEMENT INTERIEUR**

**Article 1 : Organisation**

- L'application du présent règlement est confiée, le 11/11/2021, au Comité d'Organisation du club d'échecs de de Saint Pierre des Corps, placé sous la direction de M.Michel AUFFRAY, président.
- Lieu du tournoi : Salle des fêtes de St Pierre des Corps (37)
- Le présent règlement sera affiché dans la salle de jeu.
- Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi.

**Article 2 : Inscriptions – Horaires :**

- Tarif d'inscription : Adultes 12€ / jeunes 6€ .
- Joueurs français : une licence A ou B de la FFE, valable pour la saison en cours est requise pour participer.  
Joueurs étrangers : un numéro de licence Fide est demandé. *L'organisateur pourra demander aux personnes non-licenciées de s'acquitter sur place des frais nécessaires à l'obtention d'une licence B.*
- Les horaires sont les suivants :

Ronde n°			
1	jeudi	11/11/2021	10h00
2	jeudi	11/11/2021	11h00
3	jeudi	11/11/2021	12h00
4	jeudi	11/11/2021	13h30
5	jeudi	11/11/2021	14h30
6	jeudi	11/11/2021	15h30
7	jeudi	11/11/2021	16h30
Cérémonie	jeudi	11/11/2021	17h30

**Article 3 : Homologation – Appariements**

- Le Rapide de St Pierre des Corps est homologué pour le classement rapide FIDE et se décline en deux tournoi ;
  - Un tournoi Open, ouvert à tous , numéro d'homologation FFE 53088
  - Un tournoi réservé aux joueurs classés moins de 1400 élo Rapide , numéro FFE 53089
- Les appariements se font au Système Suisse Intégral en 7 rondes, selon les règles C04 de la Fide. Le logiciel d'appariement utilisé est la dernière version disponible du logiciel Papi recommandé par la FFE ;
- Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde les joueurs qui se seront acquittés de leurs droits d'inscription **et** auront satisfait à l'obligation de pointage sur place auprès de l'organisation, au plus tard à 9h30.
  - Même pré-inscrits, les joueurs ne respectant pas ces deux conditions seront appariés manuellement entre-eux, ou ne seront appariés qu'à partir de la ronde n°2.

**Article 4 : Cadence – Règles du jeu**

- Les parties se jouent à la cadence Fischer : 15 min [+ 5 sec par coup] ;
- Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. en vigueur au moment du tournoi, en particulier les règles concernant le jeu rapide, l'annexe A dont l'article A4 s'appliquera , notamment :
  - *A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des joueurs, aucune réclamation ne peut être faite a propos du placement initial incorrect des pièces. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorise. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorise.*
  - *Si l'arbitre observe un coup illégal, il interviendra à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant.*

- Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire est autorisé à réclamer, à condition qu'il n'ait pas joué son coup suivant.
- Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continuera. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les joueurs sans intervention de l'arbitre.
- Pour réclamer un gain au temps, le demandeur peut arrêter la pendule et avertir l'arbitre. Cependant, la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur par une suite de coups légaux.

Si les deux pendules indiquent 0,00, aucune réclamation pour gagner au temps ne peut être soumise par les joueurs, mais l'arbitre décidera du résultat du match en fonction du drapeau qui apparaît sur l'une des pendules. Le joueur dont la pendule affiche cette indication perd la partie.

- Si l'arbitre observe deux rois en échec ou bien un pion sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il attendra jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il déclarera la partie nulle.
  - L'arbitre annoncera aussi la chute du drapeau, s'il la constate lui-même
- Tout au long du tournoi, ces règles seront appliquées pour tout point ne faisant pas l'objet du présent règlement.

## Article 5 : Délai de retard - Partie nulle

- La partie est perdue par le joueur qui ne s'est pas présenté devant son échiquier dans un délai de 10 minutes à compter du déclenchement de la ronde ;
- Dans chaque tournoi, les parties nulles par consentement mutuel avant le 10<sup>e</sup> coup du joueur conduisant les pièces noires sont interdites sans le consentement de l'arbitre. Cependant, les dispositions des articles 9.2 & 9.3 des règles du jeu de la Fide s'appliquent pleinement quel que soit le nombre de coups joués.

## Article 6 : Gestion des coups illégaux

- Conformément à la possibilité qu'offrent les règles du jeu rapide, pendant toute la durée de la compétition :
  - ✓ le 2<sup>e</sup> coup illégal achevé fera perdre la partie;
- Un coup illégal doit être signalé à l'arbitre, ou constaté par l'arbitre lui-même ;
  - ✓ Rappel de l'article 7.5.3 des règles du jeu de la Fide : « Si un joueur appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel. »
  - ✓ Rappel de l'article 7.5.4 des règles du jeu de la Fide : « Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser un coup (en cas de roque, prise ou promotion, par exemple) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel. »
- Après constatation par l'arbitre, la pendule sera ajustée conformément à l'article 7.5.5 des règles du jeu.

## Article 7 : Arbitrage

- Paul-Adrien SALLY – AF Elite1
- Nathan DELAVEAU – AF Club

## Article 8 : Salle de jeu et conduite des joueurs

- Le joueur au trait ne peut quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre ;
- l'aire de jeu et toutes les salles annexes du tournoi (WC, analyse, buvette ...) sont réputées non fumeur ;
- Tout joueur ayant terminé sa partie pour une ronde en cours devient spectateur ;
- Les moyens électroniques de communications doivent être éteints. Si l'un de ces moyens de communication émettait le moindre son, son propriétaire se verra :
  - ✓ signifier la perte immédiate de sa partie s'il s'agit d'un joueur...
    - avec la marque de 0-1 ou 1-0 si la partie était en cours ;
    - avec la marque de 0F-1F ou 1F-0F si la partie n'a pas été jouée, car une partie non jouée ne peut être comptabilisée pour le classement Elo.
  - ✓ prié de quitter l'aire de jeu, s'il s'agit d'un spectateur.
- ni joueur, ni spectateur ne peut commenter ou intervenir dans une partie. Tout contrevenant peut s'exposer à l'expulsion ...
  - ✓ de l'aire de jeu pour une première remontrance,
  - ✓ de la manifestation en cas de récidive ;
- pendant les rondes, éviter toute discussion et/ou lecture suspecte ;
- analyse et blitz sont interdits durant les rondes, même sur les échiquiers vacants à la suite d'une partie terminée.

#### **Article 9 : A l'issue de chaque rencontre**

- Les **deux** joueurs remettent leurs pièces en place sur l'échiquier ;
- Le vainqueur, ou le conducteur des blancs en cas de partie nulle, viendra faire enregistrer le résultat à la table d'arbitrage ou à défaut, le donnera oralement aux arbitres ;

#### **Article 10 : Classement**

- Le classement des joueurs est réalisé en fonction du nombre de points obtenus. En cas d'égalité, les départages appliqués seront le Buchholz tronqué puis la performance.

#### **Article 11 : Récompenses**

- La remise des prix aura lieu le dimanche 11/11/2021 vers **17h30** dans l'aire de jeu du tournoi ;
- les prix au classement général seront répartis à la place ;
- la liste officielle et définitive des prix sera affichée dans la salle de jeu au plus tard avant le déclenchement de la 4<sup>e</sup> ronde ;
- les prix ne sont pas cumulables ;
- aucun prix inférieur à 12,00 € (douze euros) ne sera distribué ;
- les prix ne seront remis qu'aux lauréats présents lors de la remise des récompenses, tout lauréat absent de la remise des prix renoncera de fait à son prix.

#### **Article 12 : Droit à l'image**

- Tout participant au tournoi ne souhaitant pas autoriser le club organisateur à publier par voie de presse et/ou internet toute photographie individuelle, prise à l'occasion du tournoi, sur laquelle il figure, est prié de se signaler auprès des organisateurs avant le lancement de la première partie;
- Pour la prise de photographie, l'usage de flashes, susceptible de gêner les joueurs, n'est pas autorisé pendant les rondes ;

L' arbitre,  
M.Paul-Adrien SALLY

Pour le comité d'organisation,  
M.Michel AUFFRAY